

5 ans déjà

RL le 27.07.2014

- 6 mars 2009 : Xavier Caitucoli, PDG de Direct Energie, annonce son projet d'implanter sur l'Europôle 2 une unité de production d'électricité à cycle combiné gaz d'une capacité de 800 mégawatts. 770 M€ d'investissement et 50 emplois directs sont prévus.
- Juin et juillet 2009 : les opposants au projet s'organisent. Michel Kuffler, maire d'Herbitzheim, prend la tête d'un collectif. Des réunions publiques ont lieu et des marches réunissent jusqu'à 850 manifestants.
- Juillet 2009 : le conseil municipal de Hambach décide la modification (et non de la révision) de son plan local d'urbanisme.
- 13 janvier 2010 : suite à l'enquête publique, le commissaire rend un avis défavorable au projet.
- 4 juin 2010 : l'ADPSE mobilise entre 600 et 700 personnes, lors d'une manifestation qui dévie du rond-point de Hambach à l'autoroute.
- 25 juin 2010 : le préfet rend un avis favorable au projet de centrale électrique.
- 13 juillet 2010 : trois associations déposent un recours au tribunal administratif pour s'opposer sur le fond au permis de construire.
- 16 mai 2011 : début des travaux de terrassement sur l'Europôle 2.
- 29 juin 2011 : l'ADPSE formule un recours auprès du tribunal administratif pour s'opposer à l'autorisation d'exploiter délivrée en juin 2010 par le préfet.
- Janvier 2012 : le tribunal administratif de Strasbourg annule les permis de construire et d'exploiter.
- Juillet 2014 : la cour administrative d'appel de Nancy confirme la décision du tribunal administratif et déboute Direct Energie qui avait déposé des recours.